



Entreprise

PCRH

PRESTATION CONSEIL
RESSOURCES HUMAINES

RÉPONDRE AUX BESOINS D'ATTRACTIVITÉ, DE RECRUTEMENT ET DE FIDÉLISATION DES SALARIÉS POUR LES ENTREPRISES DE SERVICES À LA PERSONNE

PCRH

qu'est-ce que c'est ?

Un accompagnement innovant pour les entreprises de services à la personne visant à optimiser leur recrutement, fidéliser leurs salariés et renforcer l'attractivité de leur structure.

Cette prestation alternera des temps individuels et collectifs avec d'autres entreprises du même secteur et territoire.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés relevant de la branche professionnelle des entreprises de services à la personne.

2 Avantages

- Des temps individuels pour ajuster l'approche et proposer un plan d'action sur-mesure.
- Des temps collectifs pour s'inscrire dans une dynamique locale de partage de bonnes pratiques sur des thématiques communes.

3 Durée et Modalités

Un accompagnement-formation en **présentiel** :

- 2,5 journées de **temps individuel**
- 5 demi-journées de **temps collectif**
 - » Groupe 1 - Nord-est du Gard/Gard Rhodanien ;
 - » Groupe 2 - Nord-ouest du Gard.

Plus d'informations :
opcoep.fr

4 Contenu

Un diagnostic individuel pour déployer un plan d'action sur-mesure, qui activera les leviers suivants :

Améliorer la Marque Employeur

- Développer une identité et une culture d'entreprise.
- Valoriser et faire connaître une entreprise à des candidats potentiels.

Perfectionner et diversifier les pratiques de recrutement et d'intégration des salariés

- Découvrir de nouveaux outils opérationnels.
- Développer un réseau de partenaires territoriaux en matière d'emploi et de recrutement.

Fidéliser ses salariés en agissant sur son organisation, le management, la montée en compétences, la qualité de vie et des conditions de travail

5 Financement

Cette prestation est prise en charge à 100 % par Opco EP avec un cofinancement de l'État.

6 Démarche

Contactez votre **conseiller Opco EP** :
opcoep.fr/mon-conseiller